



**ACADEMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°1075

du 6 février 2026



ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bulletin académique n° 1075 du 6 février 2026

Sommaire

Direction des Relations et des Ressources Humaines

- Appel à candidatures - Conseiller de prévention académique F/H

Division des Personnels Enseignants

- Actualisation de l'arrêté désignant les représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale
- Actualisation de l'arrêté désignant les représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

- Liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction de classe normale - Année 2026
- Détachement dans le corps des personnels de direction de classe normale - Année 2026

Division des Examens et Concours

- Modalités d'organisation des épreuves du Concours Général des Lycées - Session 2026

Service Vie Scolaire

- Conseil de discipline départemental des Hautes-Alpes

REPUBLIC FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Benoît DELAUNAY - Recteur de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CONCEPTION, REALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)

ce.ba@ac-aix-marseille.fr



APPEL A CANDIDATURES - CONSEILLER DE PREVENTION ACADEMIQUE F/H

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : DRRH - ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint un appel à candidature pour un poste de conseiller de prévention académique F/H.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



FICHE DE POSTE

Conseiller de prévention académique F/H

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Conseiller.ère de prévention académique
- Grade(s) souhaité(s) : Titulaire de catégorie A
- Statut du poste : Poste vacant
- Nombre de personnes encadrées : 1
- Conduite de projets : Oui

II. Régime indemnitaire

- NBI : non
- Indemnitaire : en fonction du statut de l'agent
- Poste logé : non

III. Implantation géographique

- Lieu d'affectation : Rectorat de l'académie d'Aix Marseille – Place Lucien Paye – 13100 Aix-en-Provence
- Position du poste au sein du rectorat : poste placé sous l'autorité hiérarchique du recteur de l'académie d'Aix-Marseille et sous l'autorité fonctionnelle de la secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines

IV. Environnement de l'emploi

Au sein de la région académique « Provence-Alpes-Côte-d'Azur », l'académie d'Aix-Marseille comprend quatre départements, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes, structurés en 21 réseaux écoles / collèges / lycées. Très contrasté, le territoire académique alterne espaces urbanisés et espaces ruraux. Il est traversé par des problématiques fortes d'éducation prioritaire (33 réseaux REP+ et 29 réseaux REP) et de lutte contre le décrochage scolaire.

Dans le premier degré public, l'académie accueille 282 456 élèves dans 1889 écoles. Dans le second degré public, elle scolarise 253 411 élèves dans 453 établissements.

La prévention des risques professionnels est au cœur des préoccupations de l'académie en faveur de ses 64 234 personnels.

V. Description de la fonction

Le(la) conseiller(ère) de prévention académique (CPA) est force de proposition et conseille le recteur en matière de santé, de sécurité au travail et des conditions de travail dans l'académie d'Aix-Marseille.

Il(elle) propose, sur la base d'un diagnostic qu'il(elle) réalise, un projet académique de prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et en assure sa mise en œuvre auprès de l'ensemble des personnels de l'académie. A ce titre, il(elle) est le garant de la mise en œuvre de la politique académique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, transcrise dans le programme annuel de prévention académique.

Sous l'autorité de la directrice des relations et des ressources humaines (DRRH), ses missions s'articulent autour de :

- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

En y associant l'inspecteur en santé et sécurité au travail (ISST), le(la) conseiller(ère) de prévention académique anime :

- le réseau des conseillers de prévention départementaux présents dans les quatre directions départementales auprès des DASEN, pour lequel il(elle) a en charge la coordination des actions engagées entre les services académiques et les conseils départementaux ;
- le réseau des 470 assistants de prévention, présents dans les EPLE, les services et les circonscriptions d'écoles et nommés par les chefs de service, dans l'exercice de leurs fonctions.

Le(la) conseiller(ère) de prévention académique, sous l'autorité de la DRRH, propose des actions de formation en matière de santé et de sécurité au travail à destination de l'ensemble des personnels afin de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Il(Elle) est associé(e), aux côtés de la DRRH et des secrétaires généraux de DSSEN, aux travaux des formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) de la région académique, de l'académie, et des départements. Il(Elle) assiste de plein droit à ces réunions avec voix consultative.

Le(La) conseiller(ère) de prévention académique est également chargé(e), sous l'autorité de la DRRH et en lien avec les autres conseillers concernés, d'établir le bilan annuel santé et sécurité au travail académique.

Il(Elle) est l'un des interlocuteurs privilégiés des conseils régionaux pour les questions transversales de santé et sécurité dans les lycées de l'académie, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement du réseau des assistants de prévention, ainsi que la politique de prévention des risques au bénéfice des adjoints techniques territoriaux.

Il(Elle) assure enfin une veille juridique et documentaire de l'ensemble des informations relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels dont il(elle) veille à assurer une communication adaptée.

Pour exercer ses missions, le(la) conseiller(ère) de prévention académique s'appuie sur un chargé de mission en charge des risques majeurs et de la sécurité routière qui lui est directement rattaché.

Le(La) conseiller(ère) de prévention académique assure l'ensemble de ses missions en lien très étroit avec l'ensemble des autres conseillers académiques en charge de la santé et de la sécurité des personnels que sont notamment le médecin conseiller technique du recteur, l'infirmier conseiller technique du recteur, la conseillère technique de service social auprès du recteur, les doyens des corps d'inspection ainsi que l'ensemble des chefs de service relevant du pôle ressources humaines de la direction des relations et des ressources humaines.

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises

Profil attendu :

- connaissance du système éducatif dans son ensemble,
- capacité à porter une politique académique de santé, de sécurité et des conditions de travail,
- capacité à respecter un calendrier défini,
- capacité à être force de proposition pour une politique de prévention participant à l'amélioration de la qualité de vie au travail,
- capacité à animer un réseau d'acteurs de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et à mobiliser des ressources,
- capacité à accompagner les services et les établissements dans leurs politiques de prévention des risques professionnels, y compris des risques psychosociaux
- qualités relationnelles avérées pour travailler avec les écoles, les établissements et les services déconcentrés ainsi qu'avec les collectivités territoriales,
- expérience confirmée du dialogue social

Le poste suppose de solides connaissances et compétences dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des personnels. Une formation ministérielle relative à la santé, sécurité et aux conditions de travail sera à réaliser lors de la prise de fonction.

Des qualités d'expression orale et écrite sont également attendues du titulaire du poste.

Une expérience réussie en qualité de conseiller de prévention académique, de conseiller de prévention départemental, de chef de projet ou de chef de service avec des missions d'animation de réseau, de dialogue social et de leadership est attendue.

VII. Constraintes particulières

- Poste à temps plein sur le rythme de travail des personnels administratifs du rectorat (54 jours de congés, 7h20 de travail par jour)
- Déplacements sur l'ensemble de l'académie pour des réunions en matière d'hygiène et de sécurité (réunions d'information, formations, visites, enquêtes, ...)
- Pics d'activité en fonction des impératifs liés au dialogue social ou à la sensibilité des dossiers traités

VIII. Procédure pour candidater

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés au plus tard le 06 mars 2026, délai de rigueur, suivant la présente

publication, par la voie hiérarchique, au secrétariat général, par courriel à ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.



**ACTUALISATION DE L'ARRÊTÉ DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET
DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AGENTS
NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET
PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Destinataires : Tout public

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tél 04 42 91 73 65 – ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique : des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en date du 1^{er} février 2023 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en date du 18 février 2025 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en date du 23 juin 2025 ;

Conformément à l'article 31 de l'arrêté du 27 juin 2011, Madame Magali BOIX, membre titulaire, ne peut plus figurer au sein du présent arrêté de composition des membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale ;

Conformément à l'article 31 de l'arrêté du 27 juin 2011, Monsieur Alban LABERTHE, membre suppléant, ne peut plus figurer au sein du présent arrêté de composition des membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale ;

Vu la désignation de Madame Sihame OUTANI en qualité de membre titulaire en application des dispositions prévues à l'article 31 de l'arrêté du 27 juin 2011 ;

Vu le courrier électronique du syndicat SE-UNSA en date du 2 février 2026 portant sur la désignation de Madame Béatrice DEIBER en qualité de membre suppléant ;

Vu le courrier électronique du syndicat FSU en date du 26 janvier 2026 portant sur la désignation de Madame Céline MORTELETTE en qualité de membre suppléant ;

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale adjointe, DRRH
- Mme Isabelle MEJEAN, IA-IPR d'histoire géographie
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du lycée Thiers de Marseille
- Mme Valérie MISERY, cheffe de la DIPE

b. Membres suppléants

- M. William LOPEZ-PALACIOS, adjoint à la cheffe de la DIPE
- M. Jean-François CARACENA, principal du collège Gisèle Halimi d'Aix-en-Provence
- Mme Laure ALESSANDRI, cheffe de bureau à la DIPE
- Mme Valérie TACCOEN, adjointe à la cheffe de la DIPE
- M. Nicolas DELOT, chef de bureau à la DIPE

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

- Mme Audrey BOURILLON, CGT Educ'action
- M. Julien BLANCHET, CGT Educ'action
- Mme Sihame OUTANI, SE-UNSA
- Mme Corinne LIENHART, FSU
- Mme Leila GOUALA, FNEC FP FO

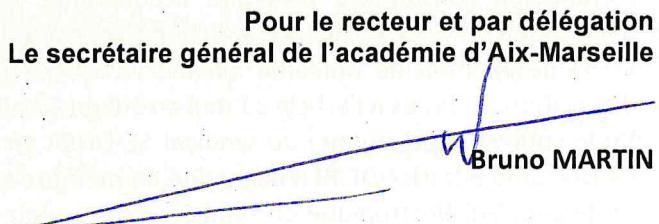
b. Membres suppléants

- M. Richard CASADO, CGT Educ'action
- M. Cyril ETLICHER, CGT Educ'action
- Mme Béatrice DEIBER, SE-UNSA
- Mme Céline MORTELETTE, FSU
- M. Mathieu BLOND, FNEC FP FO

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 02 FEV. 2026

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille


Bruno MARTIN



**ACTUALISATION DE L'ARRÊTÉ DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET
DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AGENTS
NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT
DES ELEVES**

Destinataires : Tout public

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tél 04 42 91 73 65 – ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique : des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date du 29 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 12 mars 2024 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 4 juin 2024 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 25 novembre 2024 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 18 février 2025 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 12 mars 2025 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves en date 17 octobre 2025 ;

Vu le courrier de Monsieur Romain CID, transmis par courrier électronique en date du 4 décembre 2025, portant sur sa démission des membres titulaires de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves ;

Vu la désignation de Madame Karine DENKO en qualité de membre titulaire en application des dispositions prévues à l'article 31 de l'arrêté du 27 juin 2011 ;

Vu le courrier électronique du syndicat SUD éducation en date du 3 février 2026 portant sur la désignation de Monsieur Lucas CORTES en qualité de membre suppléant ;

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale adjointe, DRRH
- Mme Valérie MISERY, cheffe de la DIPE
- Mme Laurence GOMEZ, IA-IPR EVS
- M. William LOPEZ-PALACIOS, adjoint à la cheffe de la DIPE
- M. Jérôme LECLERE, proviseur du lycée Antonin Artaud de Marseille

b. Membres suppléants

- M. Éric RUSTERHOLTZ, proviseur vie scolaire
- Mme Claire MOLENAT, adjointe à la DRRH
- M. Lionel NEGRE, proviseur du lycée Val de Durance Henri Silvy de Pertuis
- Mme Valérie TACCOEN, adjointe à la cheffe de la DIPE
- Mme Laure ALESSANDRI, cheffe de bureau à la DIPE
- M. François BALDACCI, IA-IPR EVS

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

- Mme Laurence CASANDRI, CGT Educ'action
- Mme Audrey MARINELLI, CGT Educ'action
- Mme Sabine SAVELLI, FSU
- Mme Elodie GANDON, FSU
- Mme Magali CAMOIN, FNEC FP FO
- Mme Karine DENKO, SUD éducation

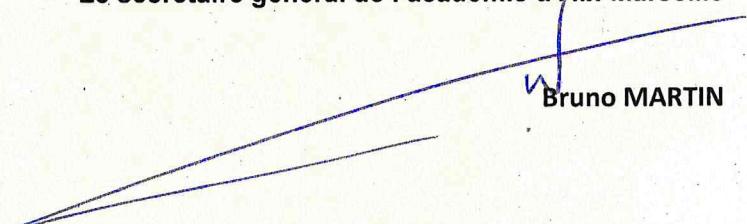
b. Membres suppléants

- M. Stephan RAFFI, CGT Educ'action
- Mme Virginie GAUCHER, CGT Educ'action
- Mme Juliette PIOLI, FSU
- Mme Sheynesse MEGUENNI-TANI, FSU
- Mme Karine SERRANO, FNEC FP FO
- M. Lucas CORTES, SUD éducation

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le **03 FEV. 2026**

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille


Bruno MARTIN



Liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction de classe normale
Année 2026

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les chefs d'établissements publics, les IA-IPR établissements et vie scolaire, les personnels concernés

Référence(s) : Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et notamment son article 13 bis, portant droits et obligations des fonctionnaires - Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale - Note de service ministérielle MEND2535439N DE SE 2-1 du 06/01/2026 parue au bulletin officiel n°5 du 29 janvier 2026

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - cheffe du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme JUVENAL-LAMBERT - gestion des personnels de direction (A>K) - Tel : 04 42 91 73 70 - Mail : diepat.pdir.ak@ac-aix-marseille.fr - Mme MERLIN - gestion des personnels de direction (L>Z) - Tel : 04 42 91 73 71 - Mail : diepat.pdir.lz@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le recrutement par liste d'aptitude a pour objectif de favoriser l'accès des faisant fonction au corps des personnels de direction et de diversifier le vivier de recrutement des personnels de direction.
Au titre de la rentrée scolaire 2026, **85 postes** au niveau national sont proposés.

I- Conditions d'accès

Les candidats à l'inscription sur cette liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions suivantes :

1. **Soit**, être fonctionnaire titulaire et appartenir à un corps de catégorie A, de personnels enseignants, d'éducation, psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal culmine au moins à la hors échelle A (= indice nouveau majoré 977 au 1^{er} janvier 2024)

et *justifier* de 7 années de services effectifs en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs des corps susmentionnés

et *avoir exercé* à temps plein en position d'activité ou de détachement des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation pendant 20 mois au moins de façon continue ou discontinue au cours des 5 dernières années scolaires.

2. **Soit, avoir exercé** à temps plein des fonctions de :

- Directeur-adjoint chargé de SEGPA
- Directeur d'établissement spécialisé
- Directeur d'école du 1^{er} degré

et justifier de 4 années de services dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire.

Les conditions de service sont appréciées au 01.09.2026.

Les services à temps partiel sont pris en compte prorata temporis.

Point d'attention : aucun candidat recruté par la voie du détachement ni aucun lauréat du 3^{ème} concours ou du concours interne de recrutement des personnels de direction à la session 2026 sur liste principale ne pourra être proposé par la voie de la liste d'aptitude. Les résultats d'admission au CRPD seront connus le 27 avril 2026, ceux de l'accueil par détachement seront connus le 18 mai 2026.

II- Candidatures

La procédure d'inscription s'effectue directement depuis Mon Portail RH accessible à l'adresse suivante :

<https://monportailrh.education.gouv.fr>

à compter du mercredi 1^{er} avril 2026 jusqu'au mardi 21 avril 2026

Les candidats sont tenus de joindre dans le Portail RH **au format pdf** les documents suivants :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae,
- Un état des services validés par le service de gestion actuel, présenté par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle et en précisant l'année de titularisation. Les périodes d'interruption de service, disponibilité, congé sans traitement doivent être indiquées en rouge. Les durées des services effectués doivent être totalisées,
- Les arrêtés rectoraux d'affectation provisoire dans des fonctions de direction,
- Les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du 1^{er} degré,
- Un rapport d'activité,
- Une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant les éléments utiles relatifs aux types d'emploi et d'établissements sollicités,
- si obtention, le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS).

L'ensemble de la procédure de candidature est totalement dématérialisé : aucun envoi « papier » n'est nécessaire.

Il conviendra au moyen de l'annexe LA1 (ci-jointe) d'adresser sur les mails diepat.pdir.ak@ac-aix-marseille.fr et diepat.pdir.lz@ac-aix-marseille.fr l'avis du supérieur hiérarchique direct.

L'autorité compétente pour émettre un avis selon la situation des candidats est précisée ci-dessous :

1. Pour les enseignants du 1^{er} degré, le supérieur hiérarchique est l'IEN ;
2. Pour les enseignants du 2nd degré, le supérieur hiérarchique est le chef d'établissement d'exercice ;
3. Pour les autres personnels, il s'agit du supérieur hiérarchique direct (N+1) ;
4. Pour les faisant-fonction de personnel de direction, le supérieur hiérarchique est le chef de l'établissement dans lequel le candidat effectue l'intérim.

Important :

Afin d'établir un classement par ordre préférentiel, chaque candidat sera convoqué à un **entretien durant la 2^{ème} semaine de mai 2026** en présence de directeurs académiques adjoints, d'inspecteurs établissements et vie scolaire, du délégué académique à la formation des personnels d'encadrement du rectorat et/ou de cadres de la DIEPAT (division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques du rectorat).

Ce classement pourra tenir compte en particulier de la durée des services effectués dans des fonctions de personnels de direction ainsi que des conditions particulières d'exercice (éducation prioritaire par exemple).

L'entretien portera sur les points suivants :

- les compétences professionnelles du candidat dans ses fonctions actuelles,
- l'aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les domaines pédagogique et/ou éducatif,
- les aptitudes relationnelles,
- l'engagement et la motivation.

III- Inscription et affectation

La liste des agents inscrits sera publiée sur le site <https://www.education.gouv.fr/devenir-personnel-de-direction-9932> le jeudi 11 juin 2026 au plus tard.

Les décisions d'affectations académiques seront notifiées dans Mon Portail RH le **vendredi 19 juin 2026**, pour une prise de fonction au 1^{er} septembre 2026.

Les candidats qui ne rejoindront pas le poste proposé perdront le bénéfice de leur inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2026.

Les personnels seront affectés prioritairement dans les académies où demeurera le plus grand nombre de postes restés vacants après la nomination des lauréats du concours 2026, en tenant compte de leurs vœux.

Les personnels recrutés par liste d'aptitude sont nommés stagiaires et placés en position de détachement dans le corps des personnels de direction pendant une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2026.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE LA1

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

AVIS DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE DÉPARTEMENTALE PROPOSITION DE L'AUTORITÉ ACADEMIQUE - RECTEUR

Académie :

Nom d'usage : Nom de famille :

Prénom : Date de naissance :

Corps et grade :

Affectation :

Avis hiérarchique circonstancié

- Compétences professionnelles dans les fonctions actuelles

- Aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les domaines pédagogique et/ou éducatif

- Aptitudes relationnelles

- Engagement et motivation du candidat

Date, nom et qualité du signataire :

ANNEXE LA1

Avis de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

- sur l'inscription sur la liste d'aptitude : favorable défavorable

- sur les types de postes demandés favorable défavorable

- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'ERA : favorable défavorable
 sans objet

- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'ERPD : favorable défavorable
 sans objet

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

.....
.....
.....
.....

Date et signature

de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (nom et qualité) :

Proposition de l'autorité académique - Recteur

- sur l'inscription sur la liste d'aptitude : proposé non proposé

Si proposé, indiquer les postes pouvant être proposés à l'agent : Lycée (LGT, LP) Collège
 ERA ERPD

Si non proposé, préciser le ou les motifs :

.....
.....
.....
.....

Date et signature du recteur d'académie :



**Détachement dans le corps des personnels de direction de classe normale
Année 2026**

Destinataires : Madame et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale - les chefs d'établissements publics - les IA-IPR établissements et vie scolaire - les personnels concernés

Référence(s) : Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et notamment son article 13 bis, portant droits et obligations des fonctionnaires - Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale - Note de service ministérielle MEND2535439N DE SE 2-1 du 06/01/2026 parue au bulletin officiel n°5 du 29 janvier 2026

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - cheffe du bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - Mail : nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme JUVENAL-LAMBERT - gestion des personnels de direction (A>K) - Tel : 04 42 91 73 70 - Mail : diepat.pdir.ak@ac-aix-marseille.fr - Mme MERLIN - gestion des personnels de direction (L>Z) - Tel : 04 42 91 73 71 - Mail : diepat.pdir.lz@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Une des voies d'accès au corps des personnels de direction est l'accueil en détachement. Les demandes d'accueil en détachement s'effectuent sur dossier et par académie.

La note de service ministérielle relative au recrutement par liste d'aptitude et par détachement dans le corps des personnels de direction est parue au bulletin officiel de l'éducation nationale du 29 janvier 2026.

Au titre de la rentrée scolaire 2026, entre 20 et **30 postes** seront proposés dans la très grande majorité des académies métropolitaines. Le recrutement s'effectuera par académie et non sur un poste. Une fiche descriptive d'emploi incluant le nombre de postes offerts par académie sera publiée par la direction de l'encadrement sur Choisir le Service Public entre le lundi 2 février et le lundi 2 mars 2026.

Le détachement est prononcé pour une période d'un an. À chaque année scolaire, les agents peuvent, sur leur demande, être intégrés dans le corps des personnels de direction ou solliciter le renouvellement de leur détachement dans la limite de 5 ans ou solliciter la réintégration dans leur corps d'origine.

Je vous demande de diffuser les présentes dispositions de la manière la plus large possible auprès des personnels placés sous votre autorité.

I- Conditions d'accès (article 13 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983)

Outre la condition préalable d'être titulaire de la fonction publique, deux conditions cumulatives doivent être respectées pour prononcer le détachement ou l'intégration :

→ le détachement ne peut avoir lieu qu'entre deux corps et/ou cadres d'emploi appartenant à la même catégorie. Cet accueil en détachement est ouvert à tous les corps de catégorie A dont l'indice sommital est au moins égal à la hors échelle lettre A.

→ les corps et cadres d'emploi doivent être de niveau comparable : le niveau des missions s'apprécie au regard des activités, des emplois, et des responsabilités que les candidats ont vocation à exercer

La direction de l'encadrement sera attentive aux candidatures qui, parmi celles éligibles en termes d'équivalence de niveau, justifient d'une expérience professionnelle confirmée et diversifiée.

II- Candidatures

Les candidats à un accueil en détachement dans le corps des personnels de direction devront saisir leur candidature via l'application Colibris à l'adresse suivante :

<https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement>

du lundi 2 février 2026 à 12h00 (heure de Paris) au vendredi 13 mars 2026 à 12h00 (heure de Paris).

Le nombre de vœux académiques est fixé à 3 au maximum. Le dossier de candidature devra s'accompagner des pièces justificatives obligatoires suivantes, à télécharger dans Colibris :

- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Le dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- Un état des services validé par l'autorité hiérarchique ;

Par ailleurs, l'attention est attirée sur le fait que les candidats devront obligatoirement télécharger l'annexe D1 (cf. annexe) dûment visée par le supérieur hiérarchique et l'autorité hiérarchique du corps d'origine lors de la saisie de leur candidature et cela avant le 13 mars 2026 à 12h00.

L'autorité compétente pour émettre un avis selon la situation des candidats est précisée ci-dessous :

1. Pour les enseignants du 1^{er} degré, le supérieur hiérarchique est l'IEN et l'autorité hiérarchique est le DASEN **ou son représentant (DAASEN)** ;
2. Pour les enseignants du 2nd degré, le supérieur hiérarchique est le chef d'établissement d'exercice et l'autorité hiérarchique est le recteur ou son représentant (chef de la division des personnels enseignants) ;
3. Pour les autres personnels, il s'agit du supérieur hiérarchique direct (N+1) et de l'autorité hiérarchique portant la compétence décisionnaire de détachement dans le corps **(N+2)** ;
4. Pour les faisant-fonction de personnel de direction, le supérieur hiérarchique est le chef de l'établissement dans lequel le candidat effectue l'intérim et l'autorité hiérarchique est celle du corps d'origine. **Concernant l'avis de l'autorité hiérarchique, les candidats sont invités à solliciter le service de gestion correspondant à leur corps d'appartenance.**

Toute candidature incomplète ne sera pas examinée.

Important :

Chaque candidat retenu par la Direction de l'Encadrement sera convoqué à un entretien entre le mercredi 8 avril 2026 et le mercredi 6 mai 2026 inclus, conduit par les directeurs académiques adjoints, les inspecteurs établissements et vie scolaire, le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement du rectorat et/ou les cadres de la DIEPAT (division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques du rectorat).

L'entretien servira à informer les candidats de la nature et des exigences du type de poste proposé au détachement et à établir un classement préférentiel.

Un avis sera porté sur chaque candidature en fonction des qualités professionnelles constatées sur la capacité du candidat, d'une part à exercer des fonctions de personnels de direction et d'autre part à occuper le type de poste sollicité. Ces avis et classement seront consultables **via Colibris le mardi 12 mai 2026.**

III- Propositions d'affectation

Le **lundi 18 mai 2026**, l'administration centrale adressera via Colibris à chacun des candidats retenus un courriel les informant de la suite donnée à leur candidature et précisant le cas échéant le poste obtenu. Il sera suivi courant mai d'un arrêté ministériel d'accueil en détachement puis d'un arrêté académique d'affectation sur poste et de reclassement.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ANNEXE D

**RECENSEMENT DES AVIS RELATIFS À LA CANDIDATURE AU RECRUTEMENT PAR DÉTACHEMENT
ANNÉE 2026**

ACADEMIE :

M. Mme

NOM D'USAGE (en majuscules) :

NOM DE NAISSANCE (en majuscules) :

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : **Ville** : **Téléphone personnel** :

Adresse électronique :

Administration ou organisme d'origine (préciser le pays le cas échéant) :

Ministère :

Conjoint : **Profession** :

Lieu d'exercice :

Nombre d'enfants à charge :

Corps et grade d'origine : **Échelon** :

Fonctions actuelles et date de nomination dans ces fonctions :

.....
.....
.....

Adresse administrative (nom de l'établissement, adresse, numéro de téléphone, code établissement) :

.....
.....

Activités professionnelles actuelles

(indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises)

Postes et activités précédents

(indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises)

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

- sur le principe du détachement : favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date, cachet et signature du supérieur hiérarchique :

AVIS DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE DU CORPS D'ORIGINE SUR LA CANDIDATURE AU RECRUTEMENT PAR DÉTACHEMENT

- sur le principe du détachement : favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date, cachet et signature de l'autorité hiérarchique :



ANNEXE 2

**RECENSEMENT DES AVIS RELATIFS A LA CANDIDATURE AU RECRUTEMENT PAR DETACHEMENT
ANNEE 2026**

ACADEMIE :

NOM D'USAGE (en majuscules) :

M. Mme

NOM DE NAISSANCE (en majuscules) :

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : N° de téléphone personnel :

Adresse électronique :

Administration ou organisme d'origine (préciser le pays le cas échéant) :

Ministère :

Conjoint : profession :

lieu d'exercice :

Nombre d'enfants à charge :

Corps et grade d'origine : Echelon(*) :

Fonctions actuelles et date de nomination dans ces fonctions :

.....

Adresse administrative (nom de l'établissement, adresse, n° de téléphone, code établissement) :

.....

.....

Activités professionnelles actuelles (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

Postes et activités précédents (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

- sur le principe du détachement : favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date, cachet et signature du supérieur hiérarchique :

AVIS DE L'AUTORITE HIERARCHIQUE SUR LA CANDIDATURE AU RECRUTEMENT PAR DETACHEMENT

- sur le principe du détachement : favorable défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date, cachet et signature de l'autorité hiérarchique :



Modalités d'organisation des épreuves du Concours Général des Lycées Session 2026

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs de centre d'examen – Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des lycées publics et privés sous contrat

Référence(s) : Arrêté du 3 novembre 1986 modifié par arrêté du 28 juin 2019 (JO du 26 juillet 2019), modifié par arrêté du 26 novembre 2020 (JO du 17 décembre 2020) modifié par arrêté du 11 octobre 2021 (JO du 20 octobre 2021) – Note de service du 06 octobre 2025 relative à l'organisation de la session 2026 (BOEN n°40 du 23 octobre 2025)

Dossier suivi par : Mme DAUBIN Tél 04 42 91 73 49 Mail : benedicte.daubin@ac-aix-marseille.fr – Mme TOYE Tél 04 42 91 71 87 Mail : catherine.toye@ac-aix-marseille.fr

1. CENTRES D'ÉPREUVES

A l'issue de la campagne d'inscription, vous trouverez en annexe n° 5 la répartition par centres d'examen des candidats.

2. CONVOCATIONS CANDIDATS

Les convocations ont été mises à la disposition des établissements d'origine des candidats la semaine du 2 au 5 février 2026. Les candidats ont accès à leurs convocations dans leur espace candidat de Cyclades à partir de l'encart CGL rubrique « Mes documents ».

3. PRÉPARATION DES ÉPREUVES ÉCRITES

Les opérations liées au concours général des lycées s'effectuent à partir de l'application Cyclades et la dématérialisation de la correction à partir de Santorin.

3.1 Modèles de copies

Les copies qui devront impérativement être utilisées pour les épreuves écrites du concours général des lycées sont les copies de **modèle SANTORIN de référence CCYC :©DNE**

Cas particuliers :

- **Candidats composant sur ordinateur :**
Les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve les autorisant à composer sur ordinateur doivent utiliser le modèle de copie SANTORIN « composition ordinateur A4 » au format Word ou Libre Office. Les fichiers seront transmis aux établissements par la PNE EXABAC/GT le **lundi 26 février 2026**.
- **Epreuve d'arts plastiques (épreuve non dématérialisé) :**
Les candidats utiliseront des supports au format 65 cm x 50 cm à défaut A1 (norme Afnor : 59,4 cm x 84 cm), de 180 grammes au moins.

3.2 Organisation de l'épreuve en établissement

Le chef d'établissement devra utiliser impérativement l'application CYCLADES pour affecter les candidats en salle et éditer l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement des épreuves dont les listes d'émargement pour la numérisation des copies.

La délégation permettant aux établissements d'organiser les épreuves dans Cyclades sera donnée dès que les convocations seront mises à disposition.

3.3 Surveillance des épreuves

Les surveillances sont assurées par les enseignants du centre d'examen. L'organisation des surveillances et les convocations sont assurées par le chef d'établissement.

4. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES

Toutes les compositions commencent à **12h00** (midi, heure de Paris).

Les candidats peuvent quitter la salle d'examen **deux heures après le début de l'épreuve**. Vous trouverez en annexe 1 de la présente note un rappel de la durée des épreuves écrites.

4.1 Consignes pour les épreuves écrites

Un récapitulatif des consignes pour les épreuves écrites est présenté en annexe 2.

Ces consignes figureront en annexe de la convocation éditée sur Cyclades.

- Dans le cas d'une édition des convocations par l'établissement, vous devrez photocopier l'annexe, en dernière page du fichier pdf, en nombre suffisant pour la remettre aux candidats concernés avec leurs convocations.
- Dans le cas où le candidat procède lui-même à son édition à partir de son espace candidat de Cyclades, l'annexe sera éditable avec la convocation.

Les organisateurs des épreuves devront rappeler les consignes suivantes aux candidats avant le début des épreuves :

- les candidats doivent composer lisiblement sur les copies avec un stylo de couleur foncée : bleu ou noir (ne pas utiliser de stylo à encre claire : turquoise ou rose, par exemple ; ni de stylo friction). Lorsque le sujet implique de dessiner des cartes ou des schémas, l'utilisation de la couleur est autorisée ;
- les candidats doivent remplir l'identification de chaque copie en majuscules et sans rature. La codification de chaque épreuve est rappelée sur le sujet. **Il est donc impératif que les candidats complètent le cartouche de l'en-tête de copie relative à l'épreuve du concours, seulement après la distribution des sujets.** Le numéro de candidat et d'inscription Cyclades figurant sur la convocation des candidats, doit être reporté sur le cartouche d'identification ;
- les candidats doivent composer uniquement sur les copies officielles distribuées par les surveillants. Les feuilles de brouillon ne seront pas corrigées ;
- les candidats doivent paginer chaque copie dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de la copie. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de la composition (exemple : 1/12, etc..., 12/12). Les candidats doivent aussi paginer les pages vierges ;
- les candidats ne doivent pas utiliser de colle ou d'agrafe sur leur composition.

Dans certaines disciplines, le sujet contient un document-réponse avec un cartouche d'identification à compléter au verso. Dans ce cas, les candidats doivent composer directement sur le document-réponse et, si le sujet le prévoit, traiter les autres parties sur une copie distincte.
A la fin de l'épreuve, il est demandé d'insérer le document-réponse dans la copie du candidat sans utiliser ni colle, ni agrafe.

4.2 Dispositif d'alerte

Personnes à contacter en cas d'incident lors du déroulement des épreuves :

Incidents sujets :

Monsieur Afife BOUANANI, 04 42 91 71 72 afife.bouanani@ac-aix-marseille.fr
Madame Hela BEN JAAFAR, 04 42 91 71 75 hela.ben-jaafar@ac-aix-marseille.fr

Incidents organisation :

Madame Bénédicte DAUBIN, 04 42 91 73 49 benedicte.daubin@ac-aix-marseille.fr
Madame Catherine TOYE, 04 42 91 71 87 catherine.toye@ac-aix-marseille.fr

5. A L'ISSUE DES ÉPREUVES ÉCRITES

5.1 Anonymat des copies

Les centres d'examen NE DOIVENT PAS anonymer les copies (anonymisation faite par SANTORIN), ni les œuvres d'arts plastiques.

L'anonymat des copies non dématérialisées, l'épreuve d'arts plastiques, sera réalisée par la DGESCO à la réception des copies.

5.2 Numérisation des copies

La numérisation des copies doit être effectuée sur l'application SANTORIN et dans le respect des dates butoirs pour chaque discipline dans le calendrier présenté en annexe 4.

Une synthèse de la procédure figure dans la fiche mémo Santorin « guide des bonnes pratiques » jointe en annexe 3.

5.3 Epreuves d'arts plastiques

Les œuvres en arts plastiques devront être envoyées à plat non anonymées, sèches et non roulées au plus tard pour le lundi **20 avril 2026**. La mission de pilotage des examens se chargera de l'anonymisation des productions.

Au dos de chaque production devra figurer uniquement le numéro d'inscription du candidat de Cyclades mentionné sur la convocation. Par sécurité, l'œuvre devra être insérée dans une copie comportant l'identité du candidat. Cette copie ne sera pas transmise au jury.

Les œuvres en arts plastiques devront être envoyées par pli sécurisé, accompagnées impérativement de la feuille d'émargement et du procès-verbal édités depuis l'application Cyclades, à l'adresse suivante :

Ministère de l'éducation nationale
DGESCO A-MPE
Concours général des lycées
Pièce 005B
110 Rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

5.4 Archivage des copies

A compter de cette session, la DGESCO-A-MPE procèdera à l'archivage numérique des copies des lauréats.

Les originaux de copies (y compris celles des lauréats) sont à conserver au sein des centres d'épreuves durant une année, à compter de la date de publication du palmarès.

Les œuvres en arts plastiques ne seront pas restituées aux candidats. Les œuvres des lauréats ayant obtenu un prix, un accessit ou une mention feront l'objet d'un archivage par la mission des archives du ministère.

Annexes

Annexe 1 : Codification sujets et durée d'épreuves CGL 2026 ;

Annexe 2 : Consignes pour les épreuves du concours général des lycées Session 2026

Annexe 3 : Guide mémo Santorin

Annexe 4 : Calendrier des épreuves et des dates butoirs pour la numérisation des copies du CGL – Session 2026

Annexe 5 : Répartition des candidats par centres épreuves

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Annexe 1

**Codification, repères des sujets et durée des épreuves du concours général des lycées
session 2026**

Libellé de la discipline	Code sujet	Repère sujet	Date épreuve	Heures épreuves	Durée de l'épreuve
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option architecture et construction	CGL2I2DARCO	26-CGL2I2DARCO	16-mars-26	12h-17h	5 h
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option énergies et environnement	CGL2I2DENEN	26-CGL2I2DENEN	16-mars-26	12h-17h	5 h
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option innovation technologique et écoconception	CGL2I2DITEC	26-CGL2I2DITEC	16-mars-26	12h-17h	5 h
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option systèmes d'information et numérique	CGL2I2DSINU	26-CGL2I2DSINU	16-mars-26	12h-17h	5 h
Version et composition en langue allemande	CGLALLD	26-CGLALLD	26-mars-26	12h-17h	5 h
Version et composition en langue anglaise	CGLANGL	26-CGLANGL	24-mars-26	12h-17h	5 h
Version et composition en langue arabe	CGLARAB	26-CGLARAB	26-mars-26	12h-17h	5 h
Arts plastiques	CGLARPL	26-CGLARPL	17-mars-26	12h-16h	4 h
Biochimie-biologie et biotechnologies	CGLBIOT	26-CGLBIOT	16-mars-26	12h-17h	5 h
Version et composition en langue chinoise	CGLCHIN	26-CGLCHIN	26-mars-26	12h-17h	5 h
Composition française	CGLCOFR	26-CGLCOFR	16-mars-26	12h-18h	6 h
Éducation musicale	CGLEDMU	26-CGLEDMU	27-mars-26	12h-17h	5 h
Version et composition en langue espagnole	CGLESPA	26-CGLESPA	26-mars-26	12h-17h	5 h
Géographie	CGLGEOG	26-CGLGEOG	26-mars-26	12h-18h	6 h
Version et composition en langue hébraïque	CGLHEBR	26-CGLHEBR	26-mars-26	12h-17h	5 h
Histoire	CGLHIST	26-CGLHIST	23-mars-26	12h-18h	6 h
Version et composition en langue italienne	CGLITAL	26-CGLITAL	26-mars-26	12h-17h	5 h
Mathématiques	CGLMATH	26-CGLMATH	17-mars-26	12h-17h	5 h
Management, sciences de gestion et numérique	CGLMSGN	26-CGLMSGN	16-mars-26	12h-16h	4 h
Numérique et sciences informatiques	CGLNSIN	26-CGLNSIN	26-mars-26	12h-17h	5 h
Physique-chimie	CGLPHCH	26-CGLPHCH	23-mars-26	12h-17h	5 h
Dissertation philosophique	CGLPHIL	26-CGLPHIL	16-mars-26	12h-18h	6 h
Version et composition en langue portugaise	CGLPORT	26-CGLPORT	26-mars-26	12h-17h	5 h
Version et composition en langue russe	CGLRUSS	26-CGLRUSS	26-mars-26	12h-17h	5 h
Sciences de l'ingénieur	CGLSCIN	26-CGLSCIN	27-mars-26	12h-17h	5 h
Sciences économiques et sociales	CGLSESO	26-CGLSESO	27-mars-26	12h-18h	6 h
Sciences physiques et chimiques en laboratoire	CGLSPCL	26-CGLSPCL	16-mars-26	12h-17h	5 h
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	CGLSTHR	26-CGLSTHR	16-mars-26	12h-16h	4 h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	CGLSTSS	26-CGLSTSS	16-mars-26	12h-17h	5 h
Sciences de la vie et de la Terre	CGLSVTE	26-CGLSVTE	25-mars-26	12h-17h	5 h
Thème latin	CGLTHLA	26-CGLTHLA	25-mars-26	12h-16h	4 h
Version grecque	CGLVGRE	26-CGLVGRE	24-mars-26	12h-16h	4 h
Version latine	CGLVLAT	26-CGLVLAT	27-mars-26	12h-16h	4 h

Annexe 2
Consignes pour les épreuves du concours général des lycées session 2026

Libellé de la discipline	Consignes
Toutes disciplines	La codification de chaque épreuve étant rappelée sur le sujet, il est impératif que les candidats complètent le cartouche de l'en-tête de copie relative à l'épreuve du concours, seulement après la distribution des sujets.
Version et composition en langue allemande	L'usage de tout dictionnaire est interdit.
Version et composition en langue anglaise	L'usage de tout dictionnaire est interdit.
Version et composition en langue arabe	L'usage du dictionnaire bilingue est autorisé. L'usage du dictionnaire électronique est interdit.
Arts plastiques	<p>L'épreuve consiste en une réalisation bidimensionnelle de faible relief (0,5 cm d'épaisseur maximum) sur un support blanc à grain au format raisin (65 cm x 50 cm), à défaut A1 (norme Afnor : 59,4 x 84 cm) et de 180 grammes minima. Il est fourni par les rectorats. L'ajout d'une note d'intention par le candidat est interdite.</p> <p>Tout autre document de référence que ceux qui sont fournis avec le sujet est interdit. Ainsi le collage d'images externes au sujet (magazines, motifs imprimés, journaux, etc.) et l'intégration d'objets manufacturés même de faible relief sont proscrits.</p> <p>Les techniques sont libres – à l'exception de celles à séchage lent – en prenant la précaution de fixer les pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc. L'usage du calque est autorisé (au format A3 et de 90 grammes).</p> <p>Les produits en bombe aérosol sont interdits. Afin de faciliter le séchage, l'emploi d'un sèche-cheveux est autorisé.</p> <p>Les matériels informatiques (ordinateur portable, scanner, imprimante et appareils photographiques numériques autonomes) sont autorisés. La responsabilité de leur utilisation et de leur bonne marche incombe au candidat. Est interdit l'usage du téléphone portable, même équipé d'un appareil photographique.</p> <p>Seul l'accès à un branchement électrique avec prise de terre sera fourni par les organisateurs du concours. L'emploi de banque d'images ou de textes préinstallés sur le disque dur est interdit.</p> <p>Seul le traitement de documents fournis avec le sujet ou celui de données plastiques et visuelles propres à l'espace de la salle où se déroule l'épreuve est autorisé (à l'exception de toute figuration de personnes présentes).</p> <p>Le numéro du candidat est à reporter au verso de la production ainsi que le sens de lecture (haut bas).</p> <p>Le candidat est responsable de la solidité de son travail (qui sera expédié par les centres d'examen).</p>

Libellé de la discipline	Consignes
Biochimie-biologie et biotechnologies	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé
Version et composition en langue chinoise	L'usage du dictionnaire bilingue est autorisé. L'usage du dictionnaire électronique est interdit.
Composition française	Aucun support n'est autorisé.
Dissertation philosophique	Aucun support n'est autorisé.
Éducation musicale	Cette épreuve nécessite une salle permettant la diffusion de documents sonores sur clé USB, qui sera assurée par un professeur d'éducation musicale. Les consignes de diffusion sont jointes à la clé USB.
Version et composition en langue espagnole	L'usage de tout dictionnaire est interdit.
Géographie	Prévoir des crayons de couleur ou des feutres. Aucun autre support n'est autorisé.
Version et composition en langue hébraïque	L'usage du dictionnaire bilingue est autorisé. L'usage du dictionnaire électronique est interdit.
Histoire	Aucun support n'est autorisé.
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option architecture et construction	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option énergies et environnement	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option innovation technologique et écoconception	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.
Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option systèmes d'information et numérique	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.
Version et composition en langue italienne	L'usage de tout dictionnaire est interdit.
Management, sciences de gestion et numérique	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.

Libellé de la discipline	Consignes
Mathématiques	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.
Numérique et sciences informatiques	L'usage de la calculatrice est interdit.
Physique-chimie	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.
Version et composition en langue portugaise	L'usage de tout dictionnaire est interdit.
Version et composition en langue russe	L'usage de tout dictionnaire est interdit.
Sciences de la vie et de la Terre	L'usage de la calculatrice est interdit.
Sciences de l'ingénieur	Les candidats devront se munir du matériel suivant : règle graduée et calculatrice. L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.
Sciences économiques et sociales	Aucun support n'est autorisé. L'usage de la calculatrice est interdit.
Sciences et techniques sanitaires et sociales	Aucun document ni matériel n'est autorisé, y compris les calculatrices et les dictionnaires
Sciences physiques et chimiques en laboratoire	L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	Aucun document n'est autorisé. L'usage de la calculatrice est interdit.
Thème latin	L'usage des dictionnaires latin-français et français-latin est autorisé. L'usage du dictionnaire électronique est interdit.
Version grecque	Seul le dictionnaire grec-français est autorisé. L'usage du dictionnaire électronique est interdit.
Version latine	Seul le dictionnaire latin-français est autorisé. L'usage du dictionnaire électronique est interdit.



Guide de bonnes pratiques

Prérequis

L'utilisateur doit utiliser le navigateur Chrome ou Firefox à jour.

Les scanners de la marque Canon ne sont pas supportés sous Windows 11 car la marque ne dispose pas de pilote pour cette version du système d'exploitation. Il est donc recommandé de rester sous Windows 10 lorsqu'un scanner Canon est utilisé.

Numérisation

Pour que la numérisation se déroule correctement, les bonnes pratiques indiquées ci-dessous sont à suivre.

Installation

Avant de numériser vérifiez que :

- le pilote du scanner est bien installé,
- le scanner est branché à la machine,
- le scanner est allumé,
- le programme **SantorinScan** est installé,
- Le fichier de log **santorin-scan.log** est présent dans le dossier C:\SantorinScan.

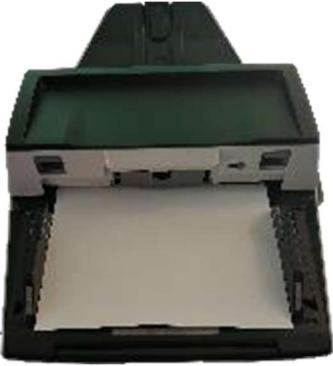
Positionnement

Feuille A4

Une feuille au format A4 peut être une liste d'émargement par exemple.

1. Constituer une pile de feuilles A4 (d'une liste d'émargement par exemple),
2. Positionnez toutes les pages en paysage dans le scanner,
3. Santorin détecte automatiquement le haut de la page.

Si le paramétrage n'est pas en recto-verso et que vous utilisez un scanner Fujitsu : placez la feuille avec le côté recto non visible et le côté verso visible (le scanner Fujitsu scanne par le bas).

Scanner	Photo	Description
Fujitsu	 A black Fujitsu flatbed scanner with a paper input tray at the bottom and a glass scanning surface with a black frame at the top.	En paysage (peu importe comment sont placés l'en-tête et le pied de page) avec le côté recto non visible et le côté verso visible (le scanner scanne par le bas).
Epson	 A silver Epson flatbed scanner with a paper input tray at the bottom and a glass scanning surface with a black frame at the top. A document is shown on the glass surface.	En paysage (peu importe comment sont placés l'en-tête et le pied de page) avec le côté recto visible et le côté verso non visible (le scanner scanne par le haut).

Feuille A3

Une feuille au format A3 peut être une feuille de copie ou une annexe à numériser dans pile de feuille.

1. Dépliez les feuilles.
2. Constituez une pile de feuilles et positionnez-la dans le scanner.

Santorin détecte automatiquement le haut de la page et le format

- Si l'en-tête Santorin se situe en haut à droite : il s'agit d'une feuille A3 à découper en A4 à l'affichage dans les visionneuses (ex: copie, annexe).
- Si l'en-tête Santorin se situe en haut à gauche : il s'agit d'une feuille A3 à conserver en A3 à l'affichage dans les visionneuses (ex: grande annexe)

Pour la numérisation d'une pile de feuilles, il est conseillé de:

- La ranger après sa numérisation (sans la mélanger aux autres piles de copies).
- Coller un papier dessus qui indique le contenu du champ « Pile » de l'étape de numérisation ainsi que la date, l'heure et le nombre de feuilles (Exemple: « Pile du JJ/MM/AAAA hh:mm - nb feuilles »).

Exemple avec une copie A3 :

Scanner	Photo	Description
Fujitsu	 A Fujitsu scanner is shown from a slightly elevated angle. It is a dark-colored, flatbed scanner. A single sheet of A3 paper is being scanned, with the text "Copie A3" visible on the paper. The scanner's control panel with various buttons and a small display is visible at the top.	En <i>portrait</i> , ouverte, l'intérieur vers le haut
Epson	 An Epson scanner is shown from a front-on perspective. It is a light-colored, flatbed scanner. A single sheet of A3 paper is being scanned, with the text "Copie A3" visible on the paper. The scanner's control panel with a small display and buttons is visible at the top.	En <i>portrait</i> avec la deuxième page vers le bas et l'encadré grisé côté gauche (le scanner scanne par le haut).

Pour les annexes A4, suivre l'exemple de la liste d'émargement.

Il est possible d'avoir dans une même pile de feuille :

- des feuilles A3 de copie ,
- des feuilles d'annexe A4 et
- des feuilles d'annexe A3

Si les annexes à conserver en A3 apparaissent tout de même découpées dans la visionneuse, il est possible de forcer le format via le paramétrage.

Taille des piles & réseau

Si vous rencontrez des problèmes de lenteurs à cause de votre réseau internet (débit), il est conseillé de faire de plus petites piles.

Etapes à suivre

1. Avant l'épreuve, éditer les listes d'émargement CYCLADES (sans codes-barres)

Ne pas utiliser de photocopies de listes d'émargement.

2. Après l'épreuve, ouvrir le processus de "Numérisation".
3. Aller dans l'écran candidat.

- Pour un **Concours**, les candidats apparaissent par défaut en statut "Non émargé".
- Pour un **Examen**, les candidats apparaissent par défaut en statut "Présent".

4. (Optionnel) Aller dans l'écran « Listes d'émargement ».

5. (Optionnel) Placer la liste d'émargement dans le scanner.

En format paysage et le texte non visible avec le scanner Fujitsu.

6. (Optionnel) Lancer la numérisation des listes d'émargement en une ou plusieurs fois

7. S'assurer que tous les statuts de présence sont bien renseignés.

- Pour un **Concours** :

1. Dans l'écran « Candidats », filtrer sur les candidats "non émargés (?)"
2. Renseigner l'état de présence ("Présent" ou "Absent") des candidats « non émargés
3. Filtrer sur les candidats "Absents" et contrôler avec les listes d'émargements.

- Pour un **Examen** :

1. Renseigner l'état de présence des candidats Absents.
2. Filtrer sur les candidats "Absents" et contrôler avec les listes d'émargements.

Les feuilles ne peuvent être associées qu'à des candidats présents.

8. Aller dans l'écran «Piles de feuilles».

9. Déplier les copies et faire des piles de feuilles.

Ne pas numériser de copies vierges pour les candidats absents.

10. Placer une pile dans le scanner.

Avec un scanner Fujitsu, pour numériser les pages dans l'ordre, placer la première feuille du candidat en-dessous des suivantes car le scanner prend les feuilles par le dessous.

Ouvrir les feuilles et poser le paquet ouverture vers le haut dans le bac.

11. Lancer la numérisation de la pile.
12. Ranger la pile de feuilles en ajoutant un mémo "jour-heure-minute" de numérisation.
13. Attendre la fin de la sauvegarde pour lancer une autre pile de feuille.
14. A la fin du traitement de la pile, filtrer sur les feuilles à traiter.

15. Traiter les feuilles de la pile. Pour cela:
 - a. Associer manuellement les feuilles « sans candidat »
 - b. Valider ou associer manuellement les feuilles « à valider » (?)

Pour pouvoir associer manuellement une feuille d'un candidat (renseigné à tort absent ou non émargé), aller dans l'écran candidat, le passer à présent, retourner dans la pile de feuille et l'associer manuellement.
 - c. Contrôler (valider ou associer manuellement) jusqu'à ce que le seuil de validation manuel soit atteint.
 - d. Supprimer si besoin une feuille (feuille vierge d'un candidat absent ou d'une autre épreuve)
16. Finaliser la pile à l'aide du bouton correspondant.
17. Numériser et finaliser toutes les autres piles de feuilles.
18. Aller dans l'écran « Candidats », filtrer sur « Présent sans copies ».
19. Contrôler s'il manque des numérisations ou si des candidats sont en fait absents.
20. Contrôler les copies des candidats qui ont un nombre de pages anormal.
21. S'il manque des feuilles, numériser une nouvelle pile de feuilles.
22. Si une copie est incorrecte, supprimer la copie dans l'écran candidat et numériser les feuilles de cette copie dans une nouvelle pile.

Le processus est terminé quand le pourcentage d'avancement de la numérisation est de 100% (tous les candidats sont notés "Présent" ou "Absent" et tous les "Présent" ont une copie numérisée).

Annexe 4

Calendrier des épreuves et des dates butoirs pour la numérisation des copies du CGL – session 2026

Dates épreuves	Epreuves	Dates butoirs pour la numérisation des copies
Lundi 16 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Biochimie-biologie et biotechnologies - Ingénierie, innovation et développement durable - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration - Sciences physiques et chimiques en Laboratoire - Composition française - Dissertation philosophique - Management, sciences de gestion et Numérique 	Jeudi 19 mars
Mardi 17 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Arts plastiques 	pas de numérisation : envoi des œuvres au plus tard pour le 20 avril
	<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques 	Vendredi 20 mars
Lundi 23 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire - Physique-chimie 	Jeudi 26 mars
Mardi 24 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Version grecque - Anglais 	Vendredi 27 mars
Mercredi 25 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Thème latin - Sciences de la vie et de la Terre 	Lundi 30 mars
Jeudi 26 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Géographie - Numérique et sciences informatiques - Allemand - Arabe - Chinois - Espagnol - Hébreu - Italien - Portugais - Russe 	Mardi 31 mars
Vendredi 27 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Version latine - Education musicale - Sciences de l'ingénieur - Sciences économiques et sociales 	Mercredi 1^{er} avril

Concours Général des Lycées- Répartition par centre d'épreuves

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0040010P	LYC FELIX ESCLANGON	16/03/2026	Dissertation philosophique	0040010P	LYC FELIX ESCLANGON	3
			Total Dissertation philosophique			3
		17/03/2026	Mathématiques	0040010P	LYC FELIX ESCLANGON	6
				0040023D	LYC PAUL ARENE	2
				0040587S	EIPACA	3
			Total Mathématiques			11
		23/03/2026	Physique-chimie	0040010P	LYC FELIX ESCLANGON	4
				0040587S	EIPACA	3
			Total Physique-chimie			7
		27/03/2026	Sciences économiques et sociales	0040010P	LYC FELIX ESCLANGON	1
			Total Sciences économiques et sociales			1
Total LYC FELIX ESCLANGON						22
0040027H	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	16/03/2026	Dissertation philosophique	0040027H	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	7
			Total Dissertation philosophique			7
		24/03/2026	Version et composition en langue anglaise	0040027H	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	5
			Total Version et composition en langue anglaise			5
		25/03/2026	Sciences de la vie et de la Terre	0040027H	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	4
				0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	3
			Total Sciences de la vie et de la Terre			7
		27/03/2026	Sciences économiques et sociales	0040027H	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	7
				0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	4
			Total Sciences économiques et sociales			11
Total LYC ALEXANDRA DAVID NEEL						30
0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	16/03/2026	Composition française	0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	1
			Total Composition française			1
			Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option énergies et environnement	0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	2
			Total Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option énergies et environnement			2
		17/03/2026	Mathématiques	0040027H	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	4
				0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	4
			Total Mathématiques			8
		23/03/2026	Physique-chimie	0040027H	LYC ALEXANDRA DAVID NEEL	3
				0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	5
			Total Physique-chimie			8
		26/03/2026	Numérique et Sciences Informatiques	0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	1
			Total Numérique et Sciences Informatiques			1
		27/03/2026	Sciences de l'ingénieur	0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	1

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	46108	Total Sciences de l'ingénieur			1
	Total LYC PIERRE-GILLES DE GENNES					21
0050003B	LPO Altitude-Suzanne Joulié Roos	17/03/2026	Mathématiques	0050003B	LPO Altitude-Suzanne Joulié Roos	2
			Total Mathématiques			2
		27/03/2026	Sciences de l'ingénieur	0050003B	LPO Altitude-Suzanne Joulié Roos	2
			Total Sciences de l'ingénieur			2
	Total LPO Altitude-Suzanne Joulié Roos					4
0050004C	LYC HONORE ROMANE	16/03/2026	Sciences et techniques sanitaires et sociales	0050004C	LYC HONORE ROMANE	3
			Total Sciences et techniques sanitaires et sociales			3
		17/03/2026	Mathématiques	0050004C	LYC HONORE ROMANE	3
			Total Mathématiques			3
	Total LYC HONORE ROMANE					6
0050006E	LYC DOMINIQUE VILLARS	16/03/2026	Composition française	0050006E	LYC DOMINIQUE VILLARS	1
			Total Composition française			1
			Dissertation philosophique	0050006E	LYC DOMINIQUE VILLARS	5
			Total Dissertation philosophique			5
		17/03/2026	Arts plastiques	0050006E	LYC DOMINIQUE VILLARS	1
			Total Arts plastiques			1
		26/03/2026	Version et composition en langue allemande	0050006E	LYC DOMINIQUE VILLARS	1
			Total Version et composition en langue allemande			1
		27/03/2026	Version latine	0050006E	LYC DOMINIQUE VILLARS	2
			Total Version latine			2
	Total LYC DOMINIQUE VILLARS					10
0050007F	LYCEE A. BRIAND	16/03/2026	Management, sciences de gestion et numérique	0050007F	LYCEE A. BRIAND	2
			Total Management, sciences de gestion et numérique			2
		17/03/2026	Mathématiques	0050007F	LYCEE A. BRIAND	3
			Total Mathématiques			3
	Total LYCEE A. BRIAND					5
0130001F	LYC EMILE ZOLA	16/03/2026	Sciences et techniques sanitaires et sociales	0130001F	LYC EMILE ZOLA	2
			Total Sciences et techniques sanitaires et sociales			2
	Total LYC EMILE ZOLA					2
0130003H	LYC VAUENARGUES	17/03/2026	Mathématiques	0130001F	LYC EMILE ZOLA	1
				0130003H	LYC VAUENARGUES	9
				0131596P	LY MILITAIRE	7
			Total Mathématiques			17
		26/03/2026	Numérique et Sciences informatiques	0130003H	LYC VAUENARGUES	2
			Total Numérique et Sciences Informatiques			2
			Version et composition en langue espagnole	0130003H	LYC VAUENARGUES	1

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0130003H	LYC VAUENARGUES	46107	Total Version et composition en langue espagnole			1
		27/03/2026	Éducation musicale	0130003H	LYC VAUENARGUES	2
			Total Éducation musicale			2
Total LYC VAUENARGUES						22
0130011S	LYC PASQUET	23/03/2026	Physique-chimie	0130011S	LYC PASQUET	3
				0131360H	LYC VIALA LACOSTE	1
			Total Physique-chimie			4
Total LYC PASQUET						4
0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	17/03/2026	Arts plastiques	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	1
			Total Arts plastiques			1
		23/03/2026	Physique-chimie	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	11
				0130175V	LYC HONORE DAUMIER	6
				0131323T	LYC PROVENCE (DE)	8
			Total Physique-chimie			25
		24/03/2026	Version et composition en langue anglaise	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	10
			Total Version et composition en langue anglaise			10
Total LYC MARSEILLEVEYRE						36
0130040Y	LYCEE THIERS	16/03/2026	Dissertation philosophique	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	2
				0130040Y	LYCEE THIERS	5
				0131319N	LYCEE LA NATIVITE	1
				0131324U	LYC LACORDAIRE	3
				0131335F	LYC CHEVREUL BLANCARDE	3
				0131344R	LYC COURS BASTIDE	2
			Total Dissertation philosophique			16
		17/03/2026	Mathématiques	0130039X	LYCEE SAINT CHARLES	1
				0130040Y	LYCEE THIERS	16
				0131341M	LYC NOTRE DAME DE SION	2
				0131344R	LYC COURS BASTIDE	3
			Total Mathématiques			22
		23/03/2026	Physique-chimie	0130039X	LYCEE SAINT CHARLES	8
				0130040Y	LYCEE THIERS	14
				0131341M	LYC NOTRE DAME DE SION	4
				0131344R	LYC COURS BASTIDE	2
			Total Physique-chimie			28
		25/03/2026	Sciences de la vie et de la Terre	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	1
				0130040Y	LYCEE THIERS	3
				0131335F	LYC CHEVREUL BLANCARDE	2
Total Sciences de la vie et de la Terre						6

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0130040Y	LYCEE THIERS	26/03/2026	Version et composition en langue arabe	0130040Y	LYCEE THIERS	1
			Total Version et composition en langue arabe			1
Total LYCEE THIERS						
0130050J	LYC DENIS DIDEROT	16/03/2026	Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option architecture et construction	0130050J	LYC DENIS DIDEROT	2
				0133396W	LYC DON BOSCO	1
			Total Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option architecture et construction			3
			Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option systèmes d'information et numérique	0130049H	LYCEE César BALDACCINI	1
				0130050J	LYC DENIS DIDEROT	3
				0133396W	LYC DON BOSCO	1
			Total Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option systèmes d'information et numérique			5
Total LYC DENIS DIDEROT						
0130051K	LYC MARIE CURIE	16/03/2026	Biochimie-biologie et biotechnologies	0130051K	LYC MARIE CURIE	5
			Total Biochimie-biologie et biotechnologies			5
Total LYC MARIE CURIE						
0130143K	LYC PAUL LANGEVIN	17/03/2026	Mathématiques	0130143K	LYC PAUL LANGEVIN	10
				0132210G	LYC JEAN LURCAT	3
				0132495S	LYC ARTHUR RIMBAUD	2
			Total Mathématiques			15
Total LYC PAUL LANGEVIN						
0130161E	LYCÉE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE	17/03/2026	Mathématiques	0130160D	LYCEE L'EMPERI	7
				0130161E	LYCÉE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE	12
				0133195C	LYC JEAN COCTEAU	8
			Total Mathématiques			27
Total LYCÉE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE						
0130175V	LYC HONORE DAUMIER	26/03/2026	Numérique et Sciences Informatiques	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	2
				0130175V	LYC HONORE DAUMIER	2
				0134253C	Lycée MONTE-CRISTO	1
			Total Numérique et Sciences Informatiques			5
Total LYC HONORE DAUMIER						
0131319N	LYCEE LA NATIVITE	23/03/2026	Physique-chimie	0130003H	LYC VAUVENARGUES	2
				0131319N	LYCEE LA NATIVITE	12
				0131391S	LYC ST ELOI	1
				0131596P	LY MILITAIRE	8
				0131862D	LGT PR SACRE COEUR	5
			Total Physique-chimie			28
		25/03/2026	Sciences de la vie et de la Terre	0130003H	LYC VAUVENARGUES	1
				0131319N	LYCEE LA NATIVITE	2
			Total Sciences de la vie et de la Terre			3

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0131319N	Total LYCEE LA NATIVITE					31
0131323T	LYC PROVENCE (DE)	17/03/2026	Mathématiques	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	5
				0130175V	LYC HONORE DAUMIER	5
				0131323T	LYC PROVENCE (DE)	12
		Total Mathématiques				22
	Total LYC PROVENCE (DE)					22
0131324U	LYC LACORDAIRE	17/03/2026	Mathématiques	0131324U	LYC LACORDAIRE	15
				0131348V	LYC SEVIGNE	6
		Total Mathématiques				21
		23/03/2026	Physique-chimie	0131324U	LYC LACORDAIRE	10
				0131328Y	LYC MELIZAN	1
				0131335F	LYC CHEVREUL BLANCARDE	6
				0131345S	LYC L'OLIVIER - ROBERT COFFY	5
				0131348V	LYC SEVIGNE	1
				0133446A	LYCEE HAMASKAINE	1
				0134253C	Lycée MONTE-CRISTO	3
		Total Physique-chimie				27
	Total LYC LACORDAIRE					48
0131344R	LYC COURS BASTIDE	27/03/2026	Sciences économiques et sociales	0130175V	LYC HONORE DAUMIER	2
				0131323T	LYC PROVENCE (DE)	2
				0131335F	LYC CHEVREUL BLANCARDE	5
				0131344R	LYC COURS BASTIDE	2
				0131348V	LYC SEVIGNE	3
				0134253C	Lycée MONTE-CRISTO	6
		Total Sciences économiques et sociales				20
	Total LYC COURS BASTIDE					20
0131345S	LYC L'OLIVIER - ROBERT COFFY	17/03/2026	Mathématiques	0130053M	LYC JEAN PERRIN	4
				0131335F	LYC CHEVREUL BLANCARDE	9
				0131345S	LYC L'OLIVIER - ROBERT COFFY	5
		Total Mathématiques				18
	Total LYC L'OLIVIER - ROBERT COFFY					18
0131348V	LYC SEVIGNE	24/03/2026	Version et composition en langue anglaise	0130039X	LYCÉE SAINT CHARLES	1
				0130040Y	LYCEE THIERS	3
				0131335F	LYC CHEVREUL BLANCARDE	1
				0131348V	LYC SEVIGNE	7
		Total Version et composition en langue anglaise				12
		26/03/2026	Version et composition en langue espagnole	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	1
				0131348V	LYC SEVIGNE	1

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0131348V	LYC SEVIGNE	46107	Total Version et composition en langue espagnole			2
			Version et composition en langue italienne	0131348V	LYC SEVIGNE	1
			Total Version et composition en langue italienne			1
			Total LYC SEVIGNE			15
0131360H	LYC VIALA LACOSTE	27/03/2026	Sciences économiques et sociales	0131360H	LYC VIALA LACOSTE	1
			Total Sciences économiques et sociales			1
	Total LYC VIALA LACOSTE					1
0131549N	Lycée régional Joliot-Curie	16/03/2026	Management, sciences de gestion et numérique	0131549N	Lycée régional Joliot-Curie	2
			Total Management, sciences de gestion et numérique			2
	Total Lycée régional Joliot-Curie					2
0131596P	LY MILITAIRE	16/03/2026	Composition française	0131319N	LYCEE LA NATIVITE	1
				0131596P	LY MILITAIRE	5
			Total Composition française			6
			Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option systèmes d'information et numérique	0131596P	LY MILITAIRE	2
			Total Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option systèmes d'information et numérique			2
		23/03/2026	Histoire	0131596P	LY MILITAIRE	3
			Total Histoire			3
		24/03/2026	Version et composition en langue anglaise	0131596P	LY MILITAIRE	3
				0133525L	LYC GEORGES DUBY	1
			Total Version et composition en langue anglaise			4
		26/03/2026	Géographie	0131596P	LY MILITAIRE	1
			Total Géographie			1
	Total LY MILITAIRE					16
0131747D	LYC AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	17/03/2026	Mathématiques	0131747D	LYC AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	7
			Total Mathématiques			7
		23/03/2026	Physique-chimie	0131747D	LYC AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	6
			Total Physique-chimie			6
	Total LYC AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE					13
0131862D	LGT PR SACRE COEUR	17/03/2026	Mathématiques	0131319N	LYCEE LA NATIVITE	9
				0131320P	LYC STE CATHERINE DE SIENNE	1
				0131862D	LGT PR SACRE COEUR	15
			Total Mathématiques			25
			Total LGT PR SACRE COEUR			25
0132210G	LYC JEAN LURCAT	16/03/2026	Dissertation philosophique	0132210G	LYC JEAN LURCAT	9
			Total Dissertation philosophique			9
		27/03/2026	Sciences économiques et sociales	0132210G	LYC JEAN LURCAT	1
			Total Sciences économiques et sociales			1
	Total LYC JEAN LURCAT					10

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0132495S	LYC ARTHUR RIMBAUD	16/03/2026	Composition française	0132495S	LYC ARTHUR RIMBAUD	1
			Total Composition française			1
						1
Total LYC ARTHUR RIMBAUD						
0133015G	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	17/03/2026	Mathématiques	0133015G	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	11
				0133288D	LYC JEAN MONNET	4
				0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	7
			Total Mathématiques			22
		25/03/2026	Sciences de la vie et de la Terre	0133015G	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	3
			Total Sciences de la vie et de la Terre			3
		26/03/2026	Version et composition en langue espagnole	0133015G	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	3
			Total Version et composition en langue espagnole			3
						3
Total LYCEE PIERRE MENDES FRANCE						
0133244F	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	17/03/2026	Mathématiques	0133244F	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	8
				0133525L	LYC GEORGES DUBY	4
			Total Mathématiques			12
		23/03/2026	Physique-chimie	0133244F	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	5
				0133525L	LYC GEORGES DUBY	3
			Total Physique-chimie			8
Total LPO MARIE MADELEINE FOURCADE						
0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	16/03/2026	Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option innovation technologique et écoconception	0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	1
			Total Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option innovation technologique et écoconception			1
			Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option systèmes d'information et numérique	0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	2
			Total Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option systèmes d'information et numérique			2
		23/03/2026	Physique-chimie	0133288D	LYC JEAN MONNET	4
				0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	12
			Total Physique-chimie			16
		24/03/2026	Version et composition en langue anglaise	0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	1
			Total Version et composition en langue anglaise			1
		26/03/2026	Numérique et Sciences Informatiques	0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	2
			Total Numérique et Sciences Informatiques			2
Total LYC ST LOUIS STE MARIE						
0133396W	LYC DON BOSCO	16/03/2026	Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option énergies et environnement	0130049H	LYCEE César BALDACCINI	1
				0133396W	LYC DON BOSCO	1
			Total Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option énergies et environnement			2
			Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option innovation technologique et écoconception	0130049H	LYCEE César BALDACCINI	1
				0133396W	LYC DON BOSCO	1
			Total Ingénierie, Innovation et Développement Durable, option innovation technologique et écoconception			2
Total LYC DON BOSCO						

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0133525L	LYC GEORGES DUBY	26/03/2026	Version et composition en langue allemande	0133525L	LYC GEORGES DUBY	2
			Total Version et composition en langue allemande			2
		27/03/2026	Sciences économiques et sociales	0131596P	LY MILITAIRE	5
				0131862D	LGT PR SACRE COEUR	1
				0133525L	LYC GEORGES DUBY	6
			Total Sciences économiques et sociales			12
			Total LYC GEORGES DUBY			14
0134252B	Lycée JEAN D'ORMESSON	17/03/2026	Arts plastiques	0134252B	Lycée JEAN D'ORMESSON	2
			Total Arts plastiques			2
		23/03/2026	Histoire	0134252B	Lycée JEAN D'ORMESSON	2
			Total Histoire			2
		27/03/2026	Sciences économiques et sociales	0134252B	Lycée JEAN D'ORMESSON	2
				0840017M	LYC ISMAEL DAUPHIN	1
			Total Sciences économiques et sociales			3
Total Lycée JEAN D'ORMESSON						
0134253C	Lycée MONTE-CRISTO	17/03/2026	Mathématiques	0131549N	Lycée régional Joliot-Curie	1
				0133822J	LYC SAINT JEAN DE GARGUIER	1
				0134253C	Lycée MONTE-CRISTO	11
			Total Mathématiques			13
			Total Lycée MONTE-CRISTO			13
0134472R	LYC CITE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC	16/03/2026	Composition française	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	2
				0130175V	LYC HONORE DAUMIER	1
				0131348V	LYC SEVIGNE	1
				0134472R	LYC CITE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC	17
			Total Composition française			21
		23/03/2026	Histoire	0134472R	LYC CITE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC	5
			Total Histoire			5
Total LYC CITE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC						
0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	23/03/2026	Physique-chimie	0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	1
				0840017M	LYC ISMAEL DAUPHIN	1
			Total Physique-chimie			2
		24/03/2026	Version et composition en langue anglaise	0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	3
			Total Version et composition en langue anglaise			3
		25/03/2026	Sciences de la vie et de la Terre	0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	2
			Total Sciences de la vie et de la Terre			2
		26/03/2026	Numérique et Sciences Informatiques	0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	1
			Total Numérique et Sciences Informatiques			1
Version et composition en langue allemande						

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	46107	Total Version et composition en langue allemande			1
			Version et composition en langue espagnole	0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	1
			Total Version et composition en langue espagnole			1
		27/03/2026	Sciences économiques et sociales	0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	2
			Total Sciences économiques et sociales			2
			Total LYC CHARLES DE GAULLE			12
0840003X	LYC FREDERIC MISTRAL	17/03/2026	Mathématiques	0840003X	LYC FREDERIC MISTRAL	11
				0840004Y	LYC THEODORE AUBANEL	6
				0840072X	LYC ST JOSEPH	10
				0840935K	LYC RENE CHAR	2
			Total Mathématiques			29
		24/03/2026	Version et composition en langue anglaise	0134252B	Lycée JEAN D'ORMESSON	1
				0840003X	LYC FREDERIC MISTRAL	3
			Total Version et composition en langue anglaise			4
		26/03/2026	Version et composition en langue italienne	0840003X	LYC FREDERIC MISTRAL	1
			Total Version et composition en langue italienne			1
Total LYC FREDERIC MISTRAL						34
0840004Y	LYC THEODORE AUBANEL	26/03/2026	Numérique et Sciences Informatiques	0840004Y	LYC THEODORE AUBANEL	1
				0840005Z	LYC PHILIPPE DE GIRARD	1
				0840017M	LYC ISMAEL DAUPHIN	2
				08400072X	LYC ST JOSEPH	1
			Total Numérique et Sciences Informatiques			5
			Total LYC THEODORE AUBANEL			5
0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	16/03/2026	Dissertation philosophique	0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	4
				0840935K	LYC RENE CHAR	1
			Total Dissertation philosophique			5
		24/03/2026	Version et composition en langue anglaise	0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	2
				08400078D	LYC MARIE PILA	2
			Total Version et composition en langue anglaise			4
		25/03/2026	Sciences de la vie et de la Terre	0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	5
				08400078D	LYC MARIE PILA	4
			Total Sciences de la vie et de la Terre			9
			Total LYC JEAN HENRI FABRE			18
0840016L	LYC VICTOR HUGO	16/03/2026	Management, sciences de gestion et numérique	0840016L	LYC VICTOR HUGO	10
			Total Management, sciences de gestion et numérique			10
		17/03/2026	Mathématiques	0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	4
				0840016L	LYC VICTOR HUGO	5
			Total Mathématiques			4

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0840016L	LYC VICTOR HUGO	46098	Total Mathématiques			13
	Total LYC VICTOR HUGO					23
0840017M	LYC ISMAEL DAUPHIN	17/03/2026	Mathématiques	0134252B	Lycée JEAN D'ORMESSON	7
				0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	3
				0840017M	LYC ISMAEL DAUPHIN	2
			Total Mathématiques			12
						12
	Total LYC ISMAEL DAUPHIN					
0840026X	LYCEE DE L'ARC	16/03/2026	Composition française	0840026X	LYCEE DE L'ARC	1
				0841117H	LYC STEPHANE HESSEL	1
			Total Composition française			2
		17/03/2026	Mathématiques	0840026X	LYCEE DE L'ARC	3
			Total Mathématiques			3
		26/03/2026	Version et composition en langue allemande	0840026X	LYCEE DE L'ARC	1
			Total Version et composition en langue allemande			1
	Total LYCEE DE L'ARC					6
0840072X	LYC ST JOSEPH	23/03/2026	Physique-chimie	0134252B	Lycée JEAN D'ORMESSON	2
				0840004Y	LYC THEODORE AUBANEL	1
				0840072X	LYC ST JOSEPH	7
			Total Physique-chimie			10
		26/03/2026	Version et composition en langue allemande	0840072X	LYC ST JOSEPH	1
			Total Version et composition en langue allemande			1
	Total LYC ST JOSEPH					11
0840075A	LYC ST LOUIS	27/03/2026	Sciences économiques et sociales	0840075A	LYC ST LOUIS	4
			Total Sciences économiques et sociales			4
	Total LYC ST LOUIS					4
0840078D	LYC MARIE PILA	23/03/2026	Histoire	0840075A	LYC ST LOUIS	1
				0840078D	LYC MARIE PILA	1
				0841117H	LYC STEPHANE HESSEL	1
			Total Histoire			3
			Physique-chimie	0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	2
				0840078D	LYC MARIE PILA	4
			Total Physique-chimie			6
	Total LYC MARIE PILA					9
0840918S	Lycée Val de Durance-Henri Silvy	16/03/2026	Dissertation philosophique	0840918S	Lycée Val de Durance-Henri Silvy	1
			Total Dissertation philosophique			1
			Management, sciences de gestion et numérique	0840918S	Lycée Val de Durance-Henri Silvy	3
			Total Management, sciences de gestion et numérique			3
		17/03/2026	Arts plastiques	0840918S	Lycée Val de Durance-Henri Silvy	1

Date épreuve	Centre épreuve	Jour épreuve	Discipline	Etablissement	Etablissement	Total candidats
0840918S	Lycée Val de Durance-Henri Silvy	46098	Total Arts plastiques			1
		23/03/2026	Physique-chimie	0840918S	Lycée Val de Durance-Henri Silvy	2
			Total Physique-chimie			2
		27/03/2026	Sciences économiques et sociales	0840918S	Lycée Val de Durance-Henri Silvy	3
			Total Sciences économiques et sociales			3
Total Lycée Val de Durance-Henri Silvy						10
0840935K	LYC RENE CHAR	16/03/2026	Biochimie-biologie et biotechnologies	0840935K	LYC RENE CHAR	2
			Total Biochimie-biologie et biotechnologies			2
Total LYC RENE CHAR						2
0840940R	LPO ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	16/03/2026	Composition française	0840940R	LPO ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	1
			Total Composition française			1
Total LPO ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE						1
0841093G	LYC LUCIE AUBRAC	17/03/2026	Mathématiques	0841093G	LYC LUCIE AUBRAC	6
			Total Mathématiques			6
		23/03/2026	Physique-chimie	0841093G	LYC LUCIE AUBRAC	5
			Total Physique-chimie			5
Total LYC LUCIE AUBRAC						11
0841117H	LYC STEPHANE HESSEL	26/03/2026	Géographie	0840026X	LYCEE DE L'ARC	1
				0841117H	LYC STEPHANE HESSEL	1
			Total Géographie			2
Total LYC STEPHANE HESSEL						2
(vide)	(vide)	(vide)	(vide)	(vide)	(vide)	
			Total (vide)			
Total (vide)						

Total général

811



CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES HAUTES ALPES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Dossier suivi par : M. PEYRE- Adjoint au Proviseur Vie scolaire-Tel : 04 42 91 75 73- ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Veuillez trouver, l'arrêté, fixant la composition du conseil de discipline départemental des Hautes Alpes pour l'année scolaire 2025-2026.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADEMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Vie Scolaire

Références : 2026-015

Aix-en-Provence, le 22 janvier 2026

Affaire suivie par :
Laurent PEYRE
Tél : 04 42 91 71 64
Mél : ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 01

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR
CHANCELLIER DES UNIVERSITES
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

A R R E T E

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Hautes Alpes pour l'année scolaire 2025- 2026 est composé comme suit :

Inspection académique :

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes Alpes ou son représentant, M. Eric BIGOT, Secrétaire général

Chefs d'établissement :

M. Samuel AUDEBEAU, Principal collège Vivian Maïer à Saint Bonnet en Champsaur
Mme Valérie AUTEROCHE, Proviseure, lycée Aristide Briand à Gap.

CPE :

Mme LAGRANIERE Elise, Collège des Hautes-Vallées à Guillestre

Représentants des personnels enseignants :

Mme Catherine MARTINEZ, collège Les Hauts-de-Plaine à Laragne
M. Sacha RIBOLZI, collège Les Garcins à Briançon

Représentants des personnels ATOSS :

Mme Laurence ROCHAS, LP Paul Héraud à Gap

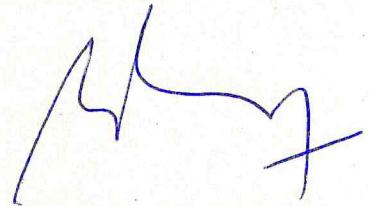
Représentants des parents d'élèves :

M. Nicolas RIGAUD, collège Centre à Gap
Mme Mélanie POKORSKI, lycée Honoré Romane à Embrun

Représentants des élèves :

Mme Emma PEYRON, lycée Dominique Villars à Gap
Mme Victoria MONNET VIDAL, collège Centre à Gap

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Benoît DELAUNAY".

Benoît DELAUNAY